



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

communes

Question écrite n° 69572

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur certaines lourdeurs administratives qui pourraient être allégées. Il lui demande en particulier s'il ne lui paraîtrait pas opportun que les maires et présidents des communautés ainsi que les présidents des assemblées départementales et régionales puissent justifier de l'engagement et de la réalisation des travaux ayant bénéficié de subventions de l'État au moyen d'un état récapitulatif des engagements contractuels ou pièces comptables, certifiés exacts par eux-mêmes, et éventuellement confirmés par la signature du trésorier public compétent, sans qu'il soit nécessaire d'adjoindre les copies de la totalité des documents originaux. Il lui demande, si une telle simplification lui paraît judicieuse, quelles dispositions elle compte prendre pour la mettre en œuvre et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69572

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9727

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)